

## OSAC signe un protocole de collaboration avec la DSAÉ et la DSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DGAC/DSAC) et la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat (DSAÉ) ont signé lundi 17 juin 2013, au 50<sup>ème</sup> Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace, un protocole de collaboration.

« *Evénement dans le rassemblement du monde civil et militaire autour du thème partagé de la sécurité* » selon le Général Guy-Daniel Mary, Directeur de la navigabilité de la DSAÉ, cet accord définit les modalités de mise en œuvre des échanges d'information entre la DSAÉ et OSAC pour favoriser la sécurité des aéronefs d'état (aéronefs militaires et aéronefs des services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile).

Pour la DGAC, cet accord est une évidence dans la recherche permanente d'efficacité. Au-delà du partage d'informations, Bernard Marcou, Directeur de la navigabilité des opérations de la DGAC/DSAC souligne « *qu'il est tout à fait légitime que nous cherchions une synergie de façon à économiser au maximum les ressources en évitant autant que faire se peut la duplication des exercices de surveillance* ».

« *Ensemble, nous pouvons mettre en commun des moyens pour réduire les coûts et sûrement améliorer les méthodes* » précise Jean-Marc de Raffin Dourny, Président d'OSAC.

Dès le démarrage de son activité OSAC s'était rapproché de la DSAÉ et des actions communes d'informations et de formations avaient été lancées. Concrétisation de la collaboration des organismes civils et militaires, cet accord – qui constitue une marque de reconnaissance et de confiance entre les partenaires – va donc permettre une véritable économie et l'accélération de la convergence entre les méthodes et les moyens de surveillance pour une plus grande sécurité.

### **A propos d'OSAC**

OSAC (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile), filiale du groupe Apave, est habilité, par arrêté ministériel, à exercer des missions de contrôle technique de l'aviation civile. Avec plus de 150 collaborateurs qui couvrent le territoire français, OSAC exerce ses missions pour le compte de l'Autorité de l'aviation civile française ou en sous-traitance de celle-ci lorsqu'elle intervient pour l'agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) ainsi que pour d'autres administrations.

### **Contact Presse :**

Nadia ROBERT, Responsable de la communication

Tél : 01 41 46 10 73

nadia.robert@osac.aero

**OSAC SAS (Organisme pour la sécurité de l'aviation civile)**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 € - R.C.S. Nanterre 523 329 837 - APE 7490B

Siret : 523 329 837 000 26 - N° TVA intracommunautaire : FR 00 523 329 837

14, boulevard des Frères Voisin – Immeuble Zénéo – 92137 Issy-les-Moulineaux Cedex – France

Tél. : 33 (0)1 41 46 10 50 – Fax : 33 (0)1 46 42 65 39 - www.osac.aero

